

Annex 3: Reporting table on national Europe 2020 targets and key commitments for the next 12 months

Progress on implementation	List of measures and their state of play that were implemented in response to the commitment	The estimated impacts of the measures (qualitative and/or quantitative) (1)
<i>National 2020 headline targets</i>		
National 2020 employment target 71,5% pour 2015 73% pour 2020	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réforme de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM): nombreux projets de réforme, dont le parcours personnalisé, le renforcement et régionalisation du Service emploi jeunes, et la création du Service employeurs 2. Mise en place de l'Observatoire du marché de l'emploi: création d'un tableau de bord et d'une base de données sur l'emploi 3. Création du Centre d'orientation socio-professionnelle (COSP) 4. Projet de loi portant réforme du dialogue social à l'intérieur des entreprises 5. Création de la Maison de l'orientation: élaboration d'un projet de loi 6. Introduction d'une « garantie pour la jeunesse » et développement de parcours en fonction du besoin des jeunes 7. Projet pilote d'une cellule spécifique des conseillers-jeunes 8. Projet « <i>green jobs</i> » 9. Projet de loi pour transposer la directive 2010/18/UE 10. Mise en œuvre du Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes 	<p>Augmenter l'efficacité de la gestion des demandes et offres d'emploi et suivi plus individualisé des demandeurs d'emploi.</p> <p>Optimiser les connaissances du fonctionnement du marché de l'emploi.</p> <p>Formation spécialisée pour les demandeurs d'emploi très éloignés du marché du travail</p> <p>Renforcement qualitatif du dialogue social.</p> <p>Donner une assise solide à l'orientation professionnelle</p> <p>Orientation des jeunes au début de la carrière professionnelle et lutte contre le chômage des jeunes</p> <p>Assurer le suivi des jeunes demandeurs d'emploi sous la forme d'un encadrement personnalisé</p> <p>Formation spécifique pour le secteur du bâtiment et de la construction visant à baisser la consommation énergétique des bâtiments</p> <p>Rendre le congé parental plus attractif pour les hommes.</p> <p>Renforcer l'égalité des femmes et des hommes.</p>

	<p>11. Programme « Actions positives »</p> <p>12. Soutien à la création d'entreprises par les femmes</p> <p>13. Promotion pour une représentation équilibrée entre femmes et hommes au niveau de la prise de décision (partis politiques, conseils d'administration, etc)</p> <p>14. Avant-projet de loi en faveur de la politique des âges</p> <p>15. Introduction de stages pour les demandeurs d'emplois âgés d'au moins 50 ans</p> <p>16. Mise en œuvre des mesures du Livre blanc sur la stratégie nationale de la formation tout au long de la vie</p> <p>17. Bilan des acquis de la loi du 12 septembre 2003 sur l'intégration des personnes handicapées ; campagnes de sensibilisation ; projets job-coaching</p> <p>18. Gestion de la pyramide d'âge dans la Fonction publique à travers un plan d'action (4 actions spécifiques).</p> <p>19. Mesures mises en place dans le cadre de la recommandation par pays n°5 adressée en juillet 2013 au Luxembourg: projet pour encadrer les jeunes peu ou pas qualifiés sans diplôme scolaire et sans expérience professionnelle ; Projet de loi sur la réforme de l'enseignement secondaire ; réforme de la formation professionnelle ; réforme des différents systèmes de préretraite ; projet de loi portant réforme du système de reclassement ; réforme du projet « Fit4Job – relancer ma carrière » ; réforme du système de cofinancement de la formation toute au long de la vie.</p>	<p>Encouragement des entreprises pour promouvoir l'égalité des sexes</p> <p>Augmenter le taux d'emploi des femmes</p> <p>Réduction du déséquilibre entre femmes et hommes au niveau de la prise de décision</p> <p>Elaborer un plan de gestion des âges au sein des entreprises</p> <p>Soutenir plus activement la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emplois âgés</p> <p>Accroître l'apprentissage tout au long de la vie.</p> <p>Améliorer la prise en charge des personnes à besoins spécifiques et de favoriser leur intégration sur le marché du travail</p> <p>Accroître le taux d'activité des agents publics âgés et diminution du budget des pensions.</p> <p>(cfr. recommandation par pays n°5)</p>
--	---	---

<p>National 2020 R&D target 2,0% pour 2015 2,3-2,6% pour 2020 (dont 0,7% à 0,9% pour le secteur public)</p>	<p><u>Pour le secteur de la recherche publique</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Projet de loi modifiant le Fonds national de la recherche (FNR). 2. Projet de loi ayant pour objet l'organisation des centres de recherche publics et portant création des centres de recherche publics LIST, Santé et CEPS. 3. Programme CORE et INTER du FNR 4. Etude de l'OCDE sur le dispositif national de la R&D et de l'innovation 5. Lancement du programme Horizon 2020 au niveau national par le gouvernement 6. Incitation et encadrement à la participation aux programmes et initiatives internationaux (7^{ième} PCRD, CIP, ESA, etc). 7. Programme des aides à la formation-recherche (AFR) du FNR. 8. Programmes ATTRACT et PEARL du FNR. 9. Invitation du gouvernement aux acteurs nationaux de la recherche publique de publier en « Open Access » 	<p>Mise à jour des missions du FNR, redéfinition du cadre des organismes éligibles à l'intervention du FNR, amélioration de la gouvernance, introduction d'aides à la formation-recherche dites collectives.</p> <p>Définition du statut des CRP, définition des missions des CRP, définition des organes et de la gouvernance des CRP, définition du statut du personnel des CRP. Regroupement des CRP-Henri Tudor et Gabriel Lippmann et intégration de la IBBL dans le CRP-Santé.</p> <p>Concentration de l'effort national en matière de R&D sur un nombre limité de domaines prioritaires et financement de la participation des chercheurs luxembourgeois à des projets internationaux</p> <p>Analyser le niveau et le degré de qualité de la mise en œuvre des recommandations émises antérieurement et établir un bilan des forces et faiblesses</p> <p>Meilleure intégration des acteurs luxembourgeois au niveau international</p> <p>Meilleure intégration des acteurs luxembourgeois au niveau international</p> <p>Soutien des chercheurs en doctorat et post-doctorat</p> <p>Attirer des jeunes chercheurs exceptionnels et dans le domaine d'importance stratégique</p> <p>Rendre disponible librement et gratuitement en ligne les publications scientifiques</p>
--	--	---

	<p>10. Elargissement et regroupement du réseau des bibliothèques scientifiques du pays (bibnet.lu) et optimisation de la circulation et du transfert des connaissances scientifiques (Consortium Luxembourg)</p> <p>11. Forum « <i>Business meets research</i> »</p> <p><u>Pour le secteur de la recherche privée</u></p> <p>12. Loi du 5 juin 2009 de promotion de la RDI et loi du 18 février 2010 relative à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.</p> <p>13. Initiative « <i>Luxembourg cluster initiative</i> »</p> <p>14. Activités de promotion et de soutien à l'innovation (séminaires territoriaux, sensibilisation des PME, propriété intellectuelle, etc).</p> <p>15. Création de l'incubateur Technoport S.A</p> <p>16. Incitation et encadrement à la participation des entreprises luxembourgeoises aux programmes et initiatives internationaux (7^{ième} PCRD, CIP, ESA, etc).</p>	<p>Accroître la visibilité et l'accessibilité des ressources documentaires mises à disposition des chercheurs et étudiants et maintenir et développer des outils documentaires.</p> <p>Favoriser les échanges entre les chercheurs et les entreprises (<i>networking</i>).</p> <p>Inciter les efforts de RDI sur toute la chaîne de l'innovation.</p> <p>Rassembler les ressources et moyens pour atteindre une masse critique et accélérer les transferts de connaissances.</p> <p>Sensibiliser les agents économiques à la recherche et l'innovation.</p> <p>Gestion centralisée des différentes infrastructures d'incubation pour entreprises (<i>start-ups</i> et <i>spin-offs</i>)</p> <p>Soutenir les participations luxembourgeoises aux programmes internationaux</p>
<p>GHG emission reduction target réduction des émissions hors SEQE de -20% par rapport à 2005 (émissions d'environ 8,085 Mt CO2 en 2020)</p>	<p>1. Deuxième « Plan d'action de réduction des émissions de CO₂ »</p> <p>2. Régime d'aide financière pour les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans le domaine du logement (<i>PRIME House</i>)</p> <p>3. Prolongation jusqu'au 31 décembre 2014, et non plus au-delà, des aides financières pour voitures électriques pures et hybrides chargeables de l'extérieur (<i>PRIME Car-e</i>).</p> <p>4. Mise en œuvre du Pacte Climat avec les communes.</p>	<p>Réduire les émissions de GES.</p> <p>Augmenter les exigences en matière de performance énergétique pour les nouveaux bâtiments d'habitation et réduire les émissions de CO₂.</p> <p>Développer la mobilité électrique et réduire les émissions de CO₂ moyennes des nouveaux véhicules.</p> <p>Réduire les émissions de GES et la facture énergétique sur les territoires communaux et stimuler</p>

	<p>5. Promotion de l'utilisation du transport public et de la mobilité douce (stratégie MoDu).</p> <p>6. Développement d'un tram dans la capitale (Ville de Luxembourg).</p> <p>7. Mise en place du Plan sectoriel Transport.</p>	<p>les investissements locaux et régionaux.</p> <p>Développer une infrastructure de transport public efficiente en vue de réduire les émissions de CO2, en diminuant le transport individuel.</p> <p>Développer un transport public efficient qui tient compte du développement économique et démographique de la capitale et du pays.</p> <p>Donner un cadre réglementaire aux mesures de la stratégie MoDu en vue de la réservation de corridors pour les infrastructures de rails et de route, de la promotion de la mobilité douce, et de la gestion des emplacements de parking dans les zones urbaines.</p>
<p>Renewable energy target 5,45% en moyenne pour 2015/2016 11% pour 2020</p>	<p>1. Mise en œuvre du Règlement grand-ducal instaurant un mécanisme de soutien aux installations de production de biogaz injectant du biogaz dans les réseaux de gaz naturel à Luxembourg.</p> <p>2. Règlement grand-ducal concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation (mai 2012) et projet de Règlement grand-ducal concernant la performance énergétique des bâtiments fonctionnels</p> <p>3. Projet de Règlement grand-ducal des tarifs d'injection</p> <p>4. Règlement grand-ducal fixant les critères de durabilité pour les biocarburants et bioliquides (février 2011)</p> <p>5. Loi relative à l'organisation du marché de l'électricité (août 2012) en rapport avec l'électromobilité au Luxembourg.</p> <p>6. Recours aux mécanismes de coopération.</p>	<p>Augmenter la part des installations de production de biogaz.</p> <p>Renforcer graduellement jusqu'au standard de la maison à consommation d'énergie quasi nulle en 2017 (en intégrant implicitement le recours aux énergies renouvelables) les exigences en matière de performance énergétique dans le domaine des bâtiments d'habitation neufs et des extensions de bâtiments d'habitation existants, ainsi que des bâtiments fonctionnels jusqu'en 2019.</p> <p>Accroître la production d'électricité basée sur les ressources d'énergie renouvelables.</p> <p>Réglementer le mélange de biocarburants dans les carburants mis à la consommation au niveau national.</p> <p>Contribuer à développer à l'électromobilité au Luxembourg.</p> <p>Accroître les énergies renouvelables dans l'UE.</p>

<p>National energy efficiency target 14,06% pour 2016 Objectif indicatif national pour 2020 : consommation d'énergie finale de 49.292 GWh (soit 52.111 GWh d'énergie primaire)</p> <p>Objectif cumulé 2014-2020 (1,5% par an d'économies nouvelles): 6 185 GWh</p>	<p>Mise en place d'un catalogue de mesures</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Règlement grand-ducal concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation (mai 2012) – obligation de publication d'information sur la performance énergétique lors de la location/vente des bâtiments 2. Mise en place d'un registre des certificats de performance énergétique des bâtiments d'habitation. 3. Finalisation d'un plan national visant à accroître le nombre de bâtiments dont la consommation d'énergie est quasi nulle. 4. Inventaire des bâtiments chauffés et/ou refroidis appartenant aux gouvernements centraux et ayant une surface au sol utile totale supérieure à 500 m² 5. Règlement grand-ducal relatif à la production d'électricité basée sur la cogénération à haut rendement (décembre 2012). 6. Accord volontaire avec le secteur industriel (2011-2016) 7. Loi portant introduction de systèmes intelligents de mesure 	<p>Amélioration de l'efficacité énergétique et réalisation d'un objectif cumulé d'économies d'énergie au stade de l'utilisation finale pendant la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2020.</p> <p>Renforcer les exigences en matière de performance énergétique dans le domaine des bâtiments d'habitation neufs et des extensions de bâtiments d'habitation existants.</p> <p>Mise en place d'un système de contrôle et d'un outil de comptabilisation permettant des analyses statistiques de la performance énergétique de bâtiments.</p> <p>Accroître la performance énergétique des bâtiments.</p> <p>Augmenter la performance énergétique</p> <p>Favoriser davantage le développement de la cogénération à base d'énergies renouvelables prioritairement par rapport de la cogénération basée sur des sources d'énergies fossiles.</p> <p>Amélioration de l'efficacité énergétique et de la mise en œuvre des sources d'énergie nouvelles ou renouvelables dans les entreprises adhérentes du secteur industriel.</p> <p>Définir un cadre et un calendrier pour le déploiement</p>
---	---	--

	(août 2012).	d'une infrastructure nationale commune et interopérable de comptage intelligent.
National target for tertiary education Veiller à ce qu'à l'aube 2020, 66% de la population active âgée entre 30 et 34 ans ait bénéficié d'une formation relevant de l'enseignement supérieur et soit détenteur d'un diplôme de ce dernier.	1. Réforme du régime des aides financières de l'Etat pour études supérieures	Accroissement du niveau de formation de la population en vue d'une meilleure adéquation entre les qualifications des personnes et le marché de l'emploi
National poverty target Réduire le nombre de personnes menacées par la pauvreté ou d'exclusion sociale de 6.000 personnes à l'horizon 2020.	<p>1. Continuation de la politique de l'offre de structures d'accueil socio-éducatif pour enfants</p> <p>2. Sensibilisation des parents bénéficiaires du RMG en vue de l'utilisation du « chèque-service accueil »</p> <p>3. Augmentation du taux d'activation dans le cadre du dispositif du RMG</p> <p>4. Promotion de mesures de nature à favoriser la transition des jeunes de la vie scolaire à la vie professionnelle et à les motiver de renouer avec l'école (développement d'une plate-forme d'activation et d'information ; projets Level-up ; service volontaire d'orientation ; base de données dynamique des NEETs)</p> <p>5. La loi sur l'aide sociale</p> <p>6. Stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement (p.ex. projet pilote housing first)</p> <p>7. Stratégie nationale d'intégration des Roms - finalisation de l'étude</p>	<p>Augmenter le taux d'emploi des femmes et des familles monoparentales ; briser le cercle de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté ; favoriser l'inclusion sociale et la cohésion sociale dans la société multiculturelle</p> <p>Augmenter la disponibilité des parents pour le marché de l'emploi ; favoriser l'inclusion sociale et la cohésion sociale dans la société multiculturelle</p> <p>Favoriser l'accès à l'emploi et l'inclusion sociale</p> <p>Favoriser l'inclusion sociale des jeunes</p> <p>Réduire les situations de déprivation matérielle et favoriser l'inclusion sociale</p> <p>Réduire le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement</p> <p>Vérifier l'égalité du traitement des Roms dans les domaines du logement, de l'emploi, de l'éducation et des soins de santé</p>

Remarque: Le tableau synthétique ci-dessus reprend les principales mesures du Programme national de réforme 2014 du Luxembourg. Pour plus de détails concernant les différents objectifs et mesures de la stratégie Europe 2020, veuillez consulter le PNR 2014 du Luxembourg.